



## COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE DU 17 AOUT AU 26 OCTOBRE 2021

### LA MUNICIPALITÉ DÉCIDE

#### 17 AOUT 2021

---

##### **Pi-R-Carré Sàrl, Rapport CECB plus - maison de Commune**

D'adjuger à la société Pi-R-Carré Sàrl le mandat pour l'établissement du rapport CECB plus de la maison de Commune pour un montant de Fr. 2'530.95 (TTC).

##### **Ofisa Informatique, offre d'hébergement, Microsoft 365 et matériel informatique**

D'adjuger à la société Ofisa Informatique le mandat pour l'offre d'hébergement sur Microsoft Azure pour un montant mensuel de Fr. 456.90 (HT), l'offre pour Microsoft 365 pour un montant total de Fr. 1'350.- (HT) et un coût annuel de Fr. 646.80 (HT) et l'offre pour le matériel informatique pour un montant de Fr. 3'215.- (HT).

#### 31 AOUT 2021

---

##### **Agglo Chablais, extension du périmètre d'agglomération d'Agglo Chablais**

D'informer M. Stéphane Coppey, Président du COPIL d'Agglo Chablais, qu'elle accepte le principe de participation à l'extension du périmètre d'agglomération d'Agglo Chablais. Dès le 1er janvier 2022, une participation de Fr. 4.- par habitant et par an sera versée au profit de ce projet.

#### 14 SEPTEMBRE 2021

---

##### **Entreprise Forestière Philippe Morisod, abattage d'arbres pour le nouveau trottoir de Plambuit**

D'adjuger à l'entreprise Forestière Philippe Morisod les travaux pour l'abattage d'arbres, pour la création du nouveau trottoir de Plambuit, pour un montant de Fr. 5'385.- (TTC).

#### 13 OCTOBRE 2021

---

##### **Forces Motrices de l'Avançon SA, offre pour l'installation de l'éclairage public à Plambuit**

D'adjuger à la société Forces Motrices de l'Avançon SA l'offre pour l'installation de l'éclairage public suite aux travaux de construction du nouveau trottoir de Plambuit pour un montant de Fr. 28'521.10 (TTC)

**26 OCTORE 2021**

---

**AGEPP, contrat de prêt d'actionnaire**

De signer un contrat de prêt d'actionnaire avec la société AGEPP SA. Lors de la création de la société, la part des frais d'études avancée par la commune à travers le consortium AGEPP a été convertie en prêt d'actionnaire. Le prêt se monte à Fr. 240'400.-.

## LA MUNICIPALITÉ PREND ACTE

**14 SEPTEMBRE 2021**

---

**Direction générale de la santé, règlement communal des sépultures et du cimetière**

D'une lettre de la Direction générale de la santé qui l'informe que le règlement communal des sépultures et du cimetière a été approuvé par la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale le 20 août 2021.

**26 OCTOBRE 2021**

---

**Département de la santé et de l'action sociale, cohésion sociale 2020 - décompte final**

Du décompte, transmis par la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale, relatif à la cohésion sociale 2020 (nouveau nom de la facture sociale). Acomptes versés par la Commune de Lavey : Fr. 351'481.- / Montant dû : Fr. 400'336.- / Solde dû par la Commune : Fr. 48'855.-.

**Direction générale des affaires institutionnelles et des communes, cohésion sociale, péréquation directe et réforme policière - acomptes 2022**

D'une lettre de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes qui lui remet le détail des acomptes de la cohésion sociale, de la péréquation directe et de la réforme policière pour l'année 2022. Pour la Commune de Lavey-Morcles, le montant de la cohésion sociale est de Fr. 423'884.-, le total de la péréquation directe est de Fr. 319'957.- et le total prévu pour la réforme policière est de Fr. 67'398.-.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**  
Le Syndic :  Le Secrétaire :   
Mario Da Silva  Mentor Citaku